

Molens Le 21 juin 1814

Ile Moline

- Reus

revenus des fabriques
midi. cette eglise n'a
ny personne qui
être elles ont été
ondations; ainsi je
classes seulement:
comme il suit
revenue

8 f 42¹

gées également
qu'il est marqué
en noir si l'on
avec les autres
me je neis du des
les valent environ
es et ^{cent} messes 14/38

obtenue de
lise de molens

Molennes le 21 juin 1814

Monsieur

je n'ai reçu votre lettre, concernant les revenus des fabriques
des paroisses, que de jour avant hier après midi. cette église n'a
que de très petites parcelles de terre dont il n'y a personne qui
connoisse le nombre ni qui sache à quel titre elles ont été
données excepté celles qui sont chargées de fondations; ainsi je
ne sais comment les diviser ^{autrement} qu'en deux classes seulement:

ne sais comment au						
biens ruraux		en biens ruraux et ventes de fondation, comme il suit				
différentes petites parcelles de terre	maisons	valeur capitale	produit annuel	ventes de fondation	charges	revenu net
	une petite maison	158/50	12/25	25/75	7 services avec messes 11/33	8/42

il y a encore d'autres parcelles chargées également
de services et de messes de fondation qu'il est marqué
sur le cahier: à M^r Le R^{eur} pour en jouir si l'on veut
ou pour louer que je n'ai pas inséré avec les autres
à cause de cela de peur cependant que je ne sois dû des
et j'ajouter aussi en voici d'exposées, elles valent environ
15/25 et sont chargées de services et messes 14/38
reste 87 de revenu net
on m'a dit qu'on a demandé et obtenu du
gouvernement intérieur pour l'église de molennes

une piece de bois d'arcajou qui a été vendu dix sept cent francs
que le maire a accaparés disant qu'il les emploieroit a faire
un presbitere cependant ni lui ni aucun de lui ne me da
fait connoître au moins naïvement quique de chose paroisse
assez certaine. L'ad joint me dit il est vrai qu'en printems
on devoit relever cette mesure qui appartient a l'eglise pour
en faire un presbitere mais il ne me dit pas qu'on eut rien
obtenu du gouvernement quelque temps apres le sous com
de la merine se trouvant a molene me dit que la petition
avoit passé par ses mains qu'il l'avoit fait legaliser qu
etoit surpris que j'en fusse rien qu'il croyoit cependant
y avoir vu mon nom employé. quelque temps apres
encore le maire du Conquet me dit qu'il avoit acheté la
piece et compte des dix sept cent francs au maire de
molene qui lui dit qu'il alloit en faire un presbitere
mais apresent il n'en est plus question et je ne crois pas qu
revienne rien de cette argent a l'eglise. j'ai cru cependant
devoir vous en prevenir

J'ai l'honneur d'être avec un parfait
Respect

Monseigneur

Votre tres humble
et obeissant serviteur
E. Legalen J. B. T.
de molenes